

Les enjeux globaux
de l'ensemble
paysager



Enjeux globaux

De même que les treize aires paysagères qui constituent l'Entre-Vesdre-et-Meuse présentent chacune des caractéristiques et des enjeux spécifiques, l'ensemble paysager lui-même connaît, à une échelle plus générale, divers enjeux globaux qui conditionnent sa qualité paysagère future.

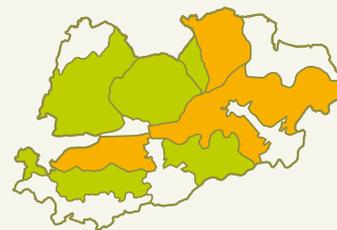
Quatre enjeux de ce type ont été définis.

Il s'agit respectivement de la conservation et de la gestion du paysage bocager, de la gestion des lignes de crêtes principales, de la valorisation des paysages de l'ensemble dans une perspective de développement transfrontalier et, enfin, du réaménagement de la vallée de la Vesdre.

Ces enjeux globaux sont, par nature, communs à plusieurs aires paysagères voire à l'ensemble de celles-ci. Ils ont été identifiés sur base de deux critères principaux, à savoir l'importance de l'enjeu en termes d'une part de vulnérabilité et, d'autre part, de potentiel d'une majorité de paysages de l'ensemble.

La motivation du choix de ces enjeux ainsi que leur portée territoriale est établie dans les textes qui suivent. A l'instar de ce que nous avons proposé pour chacune des aires paysagères, des objectifs paysagers et des pistes d'action sont ensuite proposés pour chacun d'entre eux. Il s'agit à ce stade de pistes de réflexion qui devraient faire l'objet de débats plus approfondis entre responsables locaux et régionaux.

Un bocage contemporain



■ Zone de grande qualité ■ Zone à potentiel

Enjeux

La structure agraire de bocage, composée de prés entourés de haies vives dans lesquels les unités d'exploitation agricole sont dispersées, est emblématique de l'Entre-Vesdre-et-Meuse et, étant donné sa rareté, représente une valeur patrimoniale à l'échelle de la Wallonie.

L'aire paysagère de la Cuvette centrale du Pays de Herve présente cette physionomie sous son aspect le plus caractéristique. Dans les autres aires paysagères, cette physionomie offre quelques variantes. Ainsi, dans les Vallées de Barchon-Blégny, le bocage herbager est associé à des labours et à de nombreux vergers. Dans les vallonnements de la Vesdre et affluents, le bocage est entrecoupé de vallées boisées et ponctué de villages. Sur le plateau de Welkenraedt, les mailles du bocage sont très lâches.

Face aux profondes modifications de l'agriculture depuis les années cinquante, le bocage s'est progressivement déstructuré (agrandissement des parcelles, disparition de haies, de vergers...). Les changements ont laissé des vestiges de bocage traditionnel plus ou moins importants selon les endroits.



Photo : A. Vandenberg



Source : PPNC (1997)

Objectifs paysagers

1. Protéger les éléments de la structure bocagère (habitat dispersé, maillage des haies, vergers...) dans des endroits où elle est particulièrement bien préservée.	PROTECTION
2. En dehors des zones à protéger dans leur ensemble, les éléments de bocage intéressants mais plus isolés doivent faire l'objet d'un accompagnement spécifique lors des transformations paysagères.	GESTION
3. Restaurer la structure bocagère là où elle est altérée, en priorité à proximité des zones qui sont bien préservées et qui font l'objet d'une protection. Les haies en particulier devraient faire l'objet d'un travail spécifique.	AMENAGEMENT



Pistes d'action

Actions réglementaires

Définir un périmètre patrimonial, d'initiative régionale, couvrant une partie significative de la Cuvette centrale du Pays de Herve et soumis à de strictes mesures de protection.

Organiser une mise en œuvre parcimonieuse des zones urbanisables au plan de secteur, qui privilégie la densification de l'habitat groupé de manière à préserver la lisibilité de l'habitat dispersé traditionnel et à éviter le développement de nouveaux cordons.

Volet opérationnel

En complément aux mesures agri-environnementales et aux primes à la plantation de haies, proposer un soutien financier et technique au maintien, à la restauration et à l'entretien des haies existantes, des vergers et des arbres têtards, destiné tant aux agriculteurs qu'à d'autres acteurs (habitants, autorités communales, auteurs de projets d'aménagement).

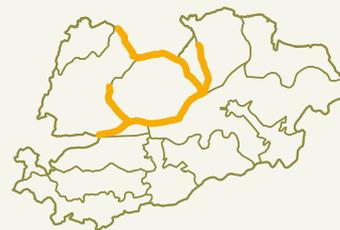
Sensibilisation

Sensibiliser les agriculteurs, les résidents (anciens et nouveaux) et les responsables communaux à la qualité paysagère spécifique du bocage et les impliquer dans la réalisation des différents objectifs paysagers.

Sensibiliser les agriculteurs à la valeur des haies en tant qu'élément utile au sein de l'exploitation pour la lutte contre les inondations, l'érosion, la diminution des intrants agricoles et la protection du bétail.

Valoriser les productions des vergers de hautes tiges auprès d'un public de proximité qui accepte de payer cette plus-value paysagère, écologique et gastronomique.

Les crêtes, lignes d'horizon et de points de vue



Enjeux

L'ensemble paysager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse se caractérise par une structure de plateau parcourue par une crête bien marquée qui sépare les bassins versants de la Meuse et de la Vesdre. Cette crête présente plusieurs diverticules, eux aussi bien perceptibles dans le paysage. Ils forment un ensemble représenté en orange sur la carte ci-dessus. La plupart de ces crêtes, à la fois lignes d'horizon et lignes de points de vue, sont parcourues par des voiries importantes dont le tracé est parfois souligné par la présence d'alignements d'arbres qui confèrent à de larges tronçons de crête un caractère spécifique.



Cet espace de crêtes est soumis à une pression assez forte en termes d'urbanisation au sens large : habitat, commerce et même industrie y sont déjà implantés et bénéficient encore d'espaces réservés.

La multiplication de ces éléments bâtis en position dominante dans le paysage constitue un enjeu important dans la mesure où toute construction modifie la perception de l'horizon depuis de nombreux points de vue, en même temps qu'elle occulte l'accès visuel au paysage.

La gestion des alignements arborés de la crête influence, elle aussi, la qualité paysagère de cette dernière. La gestion des boisements sommitaux concerne plus particulièrement la crête qui sépare les aires paysagères de la Vallée de la Gulp et de la Vallée de la Gueule herbagère.



Objectifs paysagers

1. Protéger et valoriser les dernières fenêtres qui permettent de découvrir les paysages depuis la N3 entre Melen et Henri-Chapelle ainsi que les principaux alignements d'arbres qui bordent les crêtes.	PROTECTION
2. Limiter l'extension de l'urbanisation linéaire le long des crêtes et orienter le développement vers les noyaux existants.	GESTION
3. Renforcer la qualité paysagère de la crête en tant que ligne d'horizon structurante et identifiable via, entre autres, un traitement approprié de la face arrière des zones urbanisées.	AMENAGEMENT



Pistes d'action

Actions réglementaires

Inscrire les principaux alignements d'arbres situés le long de la crête principale sur la liste des arbres et haies remarquables.

Mettre en œuvre le plan de secteur avec précaution pour toutes les zones urbanisables situées le long des crêtes.

Concertation intercommunale

Etablir un schéma d'orientation intercommunal pour la zone des crêtes. Ce document aurait une valeur indicative et pourrait s'attacher notamment à :

- déterminer les ouvertures visuelles à protéger en priorité,
- encadrer l'urbanisation future par des recommandations d'implantation, de gabarit... pour tous les nouveaux bâtiments localisés en crête, y compris ceux de la zone d'activité économique de Battice,
- gérer l'impact paysager des bâtiments qui se profilent sur l'horizon,
- gérer les alignements d'arbres qui délimitent les horizons visuels de diverses aires paysagères,
- vérifier la prise en compte de l'aspect paysager dans les plans de gestion des boisements en crête.

Volet opérationnel

Aménager des points de vue notamment sur la Cuvette centrale du Pays de Herve, mais aussi plus généralement sur le paysage dominé. Mettre en place un circuit balisé donnant à voir les paysages des diverses aires paysagères limitées par les crêtes.

Sensibilisation

Mettre en place un dispositif permettant une restitution pédagogique des évolutions paysagères induites par la transformation des lignes de crête comme un observatoire du paysage.

Le poumon vert de l'Eurégio Meuse Rhin



Enjeux

L'ensemble paysager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, espace inter-métropolitain, est considéré comme le « poumon vert » de l'Eurégio.

Son cadre verdoyant lui confère une valeur toute particulière à laquelle la population est sensible. Ce cadre de vie de qualité attire de nombreux habitants qui viennent y chercher le calme et un contact privilégié avec la nature. La valeur récréative et le dépaysement font également de cet espace facilement et rapidement accessible une zone de loisirs privilégiée pour les citoyens des villes environnantes.



Afin d'assurer la pérennité de cette attractivité, il importe d'en préserver l'essence. Mais, alors que la configuration du paysage est particulièrement sensible à toute modification, les pressions sont particulièrement nombreuses.

Certaines communes voient leur population augmenter fortement ces dernières années (Soumagne, Clermont, Aubel, Dalhem, Blégny, Plombières, Welkenraedt et Limbourg). Cette augmentation s'accompagne d'une demande pressante de nouvelles habitations qui est principalement satisfaite par la construction de lotissements et de cordons le long des voies d'accès routières, en rupture avec la configuration bocagère.

Les axes de communication, déjà très denses, pourraient être prochainement complétés par une nouvelle jonction autoroutière Cerhexe-Heuseux-Beaufays (A605). En plus des effets directs liés à son implantation sur le territoire, la mise en service de cette voie risque de s'accompagner d'une amplification de l'urbanisation de l'ensemble paysager.

En outre, le développement économique se renforce et induit l'installation de nouveaux bâtiments industriels et commerciaux au sein du territoire et au niveau des entrées de villes et villages. Leurs implantations et gabarits ont, dans certains cas, une influence non négligeable sur le paysage.

Objectifs paysagers

1. Protéger les noyaux villageois qui présentent une silhouette et/ou un centre bien préservé (Forêt, Goé, Olne, Sippenaeken...) et qui peuvent jouer un rôle de relais dans le cadre du développement d'un tourisme rural.	PROTECTION
2. Encadrer l'urbanisation pour préserver la lisibilité, la structure, l'accessibilité et la qualité de vie recherchée par les résidents installés et à venir.	GESTION
3. Encourager la création d'un réseau de loisirs et de détente à l'échelle transrégionale ; aménager des voies d'accès qui participent à la construction d'un regard permettant de reconnaître la valeur des paysages.	AMENAGEMENT



Pistes d'action

Concertation intercommunale

Faire adopter la Convention du paysage du Pays de Herve par le plus grand nombre de communes. Cette convention regroupe neuf engagements concernant la prise en compte du paysage notamment lors de la construction et la rénovation d'habitations ainsi que pour l'implantation d'entreprises artisanales, industrielles et commerciales.

Mettre en place une cellule de coordination afin de gérer au mieux les effets induits par l'installation du nouveau tronçon autoroutier sur l'ensemble de la vallée (développement des activités économiques et commerciales, reconversion des friches industrielles...).

Volet opérationnel

Créer un maillage de services à vocation de détente et de loisirs à l'exemple de la Maison du Tourisme.

Sensibilisation

Sensibiliser la population à la préservation de la qualité des noyaux villageois.

Sensibiliser les habitants à l'impact de leurs choix d'aménagement.

La vallée de la Vesdre



Enjeux

La vallée de la Vesdre participe à l'identité de tout le sud de l'ensemble paysager. La morphologie de la vallée traduit, dans le paysage, la présence du cours d'eau. Très encaissés, la Vesdre et ses affluents présentent de nombreux coteaux boisés ponctués d'affleurements rocheux et de versants plus doux.



Entre le 15^e et le 19^e siècle, les industries se multiplient le long de la Vesdre, depuis l'agglomération liégeoise jusqu'à Eupen. Le cours d'eau était alors la principale source d'énergie, mais aussi une ressource essentielle pour l'industrie textile. Le chemin de fer (ligne 37) fut rapidement installé et constitue encore aujourd'hui un mode d'accès privilégié au paysage du fond de vallée.

L'apparition de nouvelles formes d'organisation autour des grandes infrastructures routières et l'évolution des formes d'urbanisation ont complètement modifié le rôle de la rivière et des espaces qui l'entourent. La vallée offre aujourd'hui un caractère dual : densément boisée, elle présente en certains endroits un caractère très urbanisé.

La vallée de la Vesdre constitue un support essentiel pour le développement d'un tourisme durable dans les diverses aires paysagères traversées. Ce potentiel a été localement mis en valeur mais pourrait être davantage exploité. Ses faiblesses sont principalement liées aux difficultés d'accès au fond de vallée et aux traitements des abords des voies de communication qui la longent. Le cours d'eau peut également être un élément fédérateur entre différentes communes, s'il est considéré globalement tout au long de son parcours de la source à sa confluence avec l'Ourthe.

Objectifs paysagers

1. Veiller au maintien de la qualité paysagère des méandres et des berges naturelles de la Vesdre ainsi que des structures bâties (habitat et industries) qui lui sont associées.	PROTECTION
2. Donner la priorité au recyclage des structures existantes dans le cadre du développement de nouvelles activités le long de la Vesdre.	GESTION
3. Aménager le fond de vallée (routes, voie ferrée et rivières) de manière coordonnée, depuis l'agglomération liégeoise jusqu'à la frontière allemande, afin d'y développer une véritable voie verte reliant les différents pôles qui la bordent.	AMENAGEMENT



Pistes d'action

Concertation intercommunale

Renforcer le volet paysager du Contrat rivière de la Vesdre, qui associe l'ensemble des communes du bassin versant.

Volet opérationnel

Revaloriser la ligne de chemin de fer parallèlement au réseau des voies lentes ; penser à un (ré)aménagement train-auto-vélo dans une optique d'intermodalité.

Réaffecter certains sites en valorisant le cadre de leurs abords directs de manière à faciliter une reconversion des bâtiments ou via leur acquisition par les pouvoirs publics.

Mettre en valeur la vallée : accès à la rivière, aménagement de points de vue, rénovation de certaines berges, aménagements...